

CONSEIL D'ADMINISTRATION

9 juillet 2026

❖ Lecture des pouvoirs

❖ Modalités de vote en visioconférence :

- Les intentions de vote sont à indiquer dans le tchat de la visio, lorsque le président demande les abstentions et les votes défavorables (et si besoin les favorables).
- En cas de pouvoir, merci d'indiquer x2.
- *Exemples : « Qui s'abstient ? » ➡ « Abstention x2 »*
« Qui vote contre ? » ➡ « Contre »

❖ **Merci d'indiquer votre nom lors de la prise de parole pour la transcription du procès-verbal.**

1. Stratégie et gouvernance

- a. Lettre d'orientation budgétaire (LOB) 2027A

2. Formation, recherche, valorisation

- a. Politique tarifaire de l'établissement en matière de formation
- b. Règlements des études et des examens spécifiques du cycle master 2026/2027
- c. Règlements des études et des examens spécifiques du cycle ingénieur et du cycle ingénieur en alternance 2026/2027
- d. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) pour l'année 2026/2027

4. Affaires financières

- a. Politique voyage – Mise à jour
- b. Approbation de la convention cadre relative à la contribution aux activités mutualisées de l'Université Grenoble Alpes

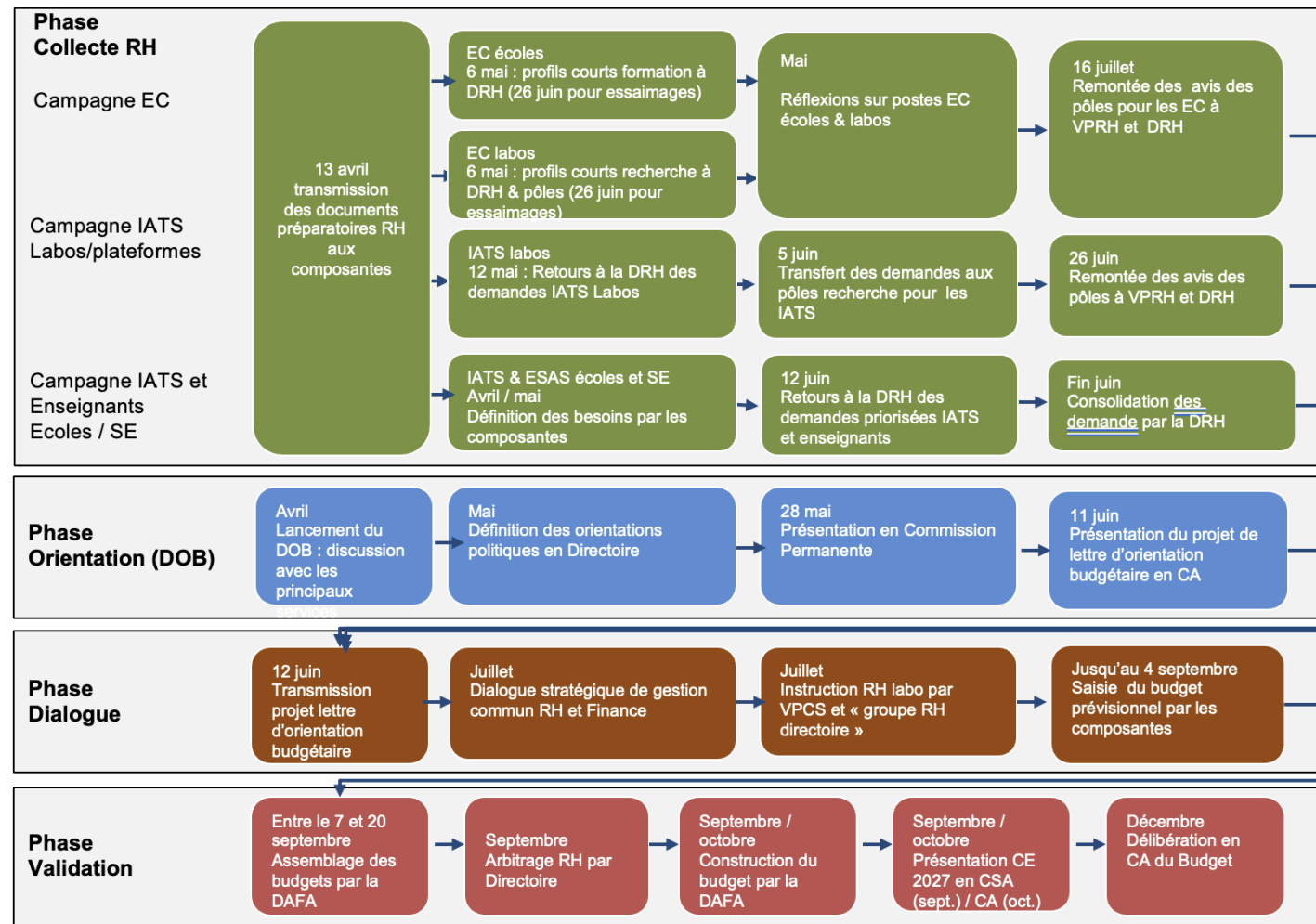
1. Stratégie & gouvernance



a. Lettre d'orientation budgétaire (LOB) 2027

Principes de construction budgétaire

- **Le DOB est le premier acte de la construction budgétaire**
 - Dialogue entre Grenoble INP - UGA et ses composantes et services, avec un cadrage plus général UGA
 - Construction du budget 2027
- **Une dynamique de redressement**
 - Mise en place du CRE #2 pour un rétablissement pérenne de la situation financière de Grenoble INP - UGA
 - Plan de transformation de l'établissement (PTE), avec une analyse par processus et fonctions, en vue d'optimiser l'organisation et d'améliorer le fonctionnement
- **Un calendrier étendu**
 - Mise en place de nombreux temps échanges avec les services et composantes de l'établissement
 - Recherche d'une optimisation des moyens financiers



- **Une situation internationale durablement instable**
 - Conflit au Proche et Moyen Orient, tensions sur la croissance
 - Inflation pour le moment contenue, maîtrise du coût des fluides par les contrats d'approvisionnement
- **Une situation nationale sous forte contrainte budgétaire**
 - Finances publiques très dégradées : faible croissance, déficit et dette publique élevée
 - Budget 2027 national annoncé sous contrainte
- **Des enjeux renforcés pour l'enseignement supérieur et la recherche**
 - Subvention pour charge de service public (SCSP) toujours notifiée tardivement
 - CAS Pension (compte d'affectation spéciale) compensé partiellement pour notre établissement (75 %) en 2026, quid en 2027 ?
 - Protection sociale complémentaire des agents publics (PSC) compensée intégralement
 - De très nombreuses universités en déficit et en dehors des seuils réglementaires
 - Incertitudes sur certaines politiques publiques : Alternance, LPR (*loi de programmation et de recherche*)

Contexte interne

- **Grenoble INP - UGA est un établissement très dynamique**
 - Stabilisation institutionnelle du site grenoblois
 - Renouvellement des accréditations CTI (*Commission des titres d'ingénieurs*) et HCERES
 - Nouveaux projets de formation et recherche
 - Plan régional en faveur des ingénieurs et des techniciens
 - ANR (*agence nationale de la recherche*), PEPR (*programmes et équipements prioritaires de recherche*), France 2030, AMI-CMA, Europe
 - Volontarisme en matière de DD&RS et des enjeux de transitions
- **Une situation financière fragile, des premiers résultats de redressement**
 - Suite de 4 exercices déficitaires (2023, 2024, 2025, 2026)...
 - ...mais rétablissement d'une capacité d'autofinancement
 - Fonds de roulement sous tension mais désormais stabilisé
 - Trésorerie à mieux piloter en lien avec les contrats
 - Charges de personnel très élevées

Note : Depuis le 1^{er} janvier 2025, s'applique un nouveau régime financier aux universités qui considère 3 critères :

- Trésorerie (> 30 j de fonctionnement)
- Fonds de roulement (> 15 jours de fonctionnement)
- Charges de personnel (< 83 % des produits encaissables)

Conditions de retour à l'équilibre (CRE#2)

- **Mise en place du CRE #2**

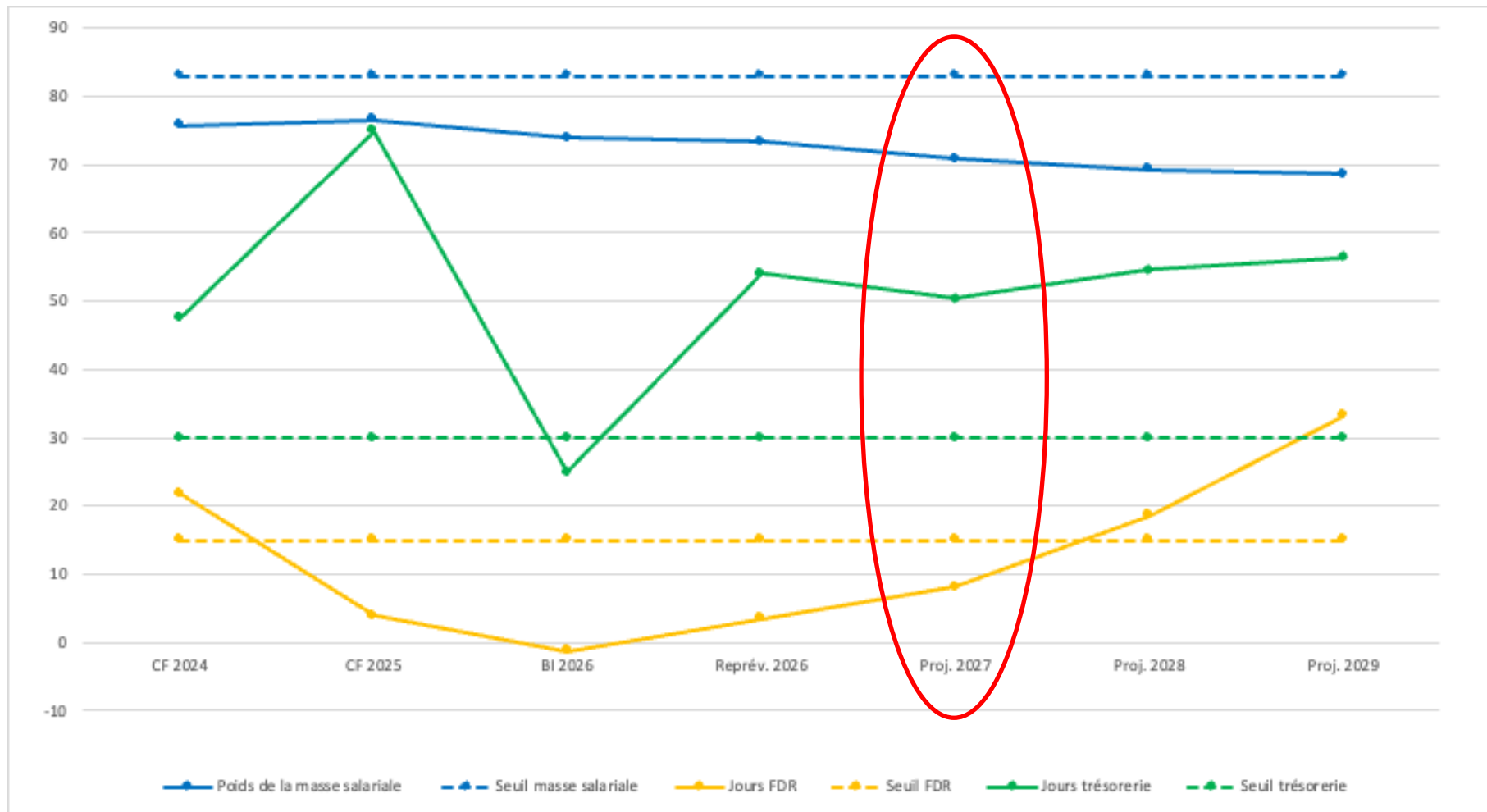
- Demande du rectorat suite à l'insuffisance du fonds de roulement
- Elaboration en mars-avril 2026
 - Concertation interne et vote en directoire des mesures
 - Echanges avec les services du rectorat
- Vote au CA du 11 juin 2026, avec le BR1, mise en place immédiate dans la continuité du CRE#1

- **Contenu du CRE pour l'année 2027**

- Mesures issues du CRE#1
 - Réduction des investissements : 3,7 M€ (valeur du Budget Initial 2026)
 - Remplacement des postes enseignants par des ATER la 1^{re} année du départ : **maintien**
 - Diminution des heures complémentaires (- 15 %) : **maintien et mise en application dans tous les composantes**
 - Diminution du fonctionnement : **maintien (valeur du Budget Initial 2026)**
 - Diminution des exonérations de droits d'inscription : **maintien**
 - Recrutement d'une cohorte de 28 contrats doctoraux : **maintien**
 - Suppression de la cohorte 2025/2028 des contrats doctoraux : **économie en année pleine**
 - Diminution des CDD accroissement d'activité et renforts établissement : **économie en année pleine**
- Mesures nouvelles du CRE#2
 - Accroissement des recettes : **maintien de 0,6 M€ issu du BR1 2026**
 - Diminution des postes IATS permanents : **1.32 M€ via des départs en retraite et mouvements naturels + réorganisation interne**

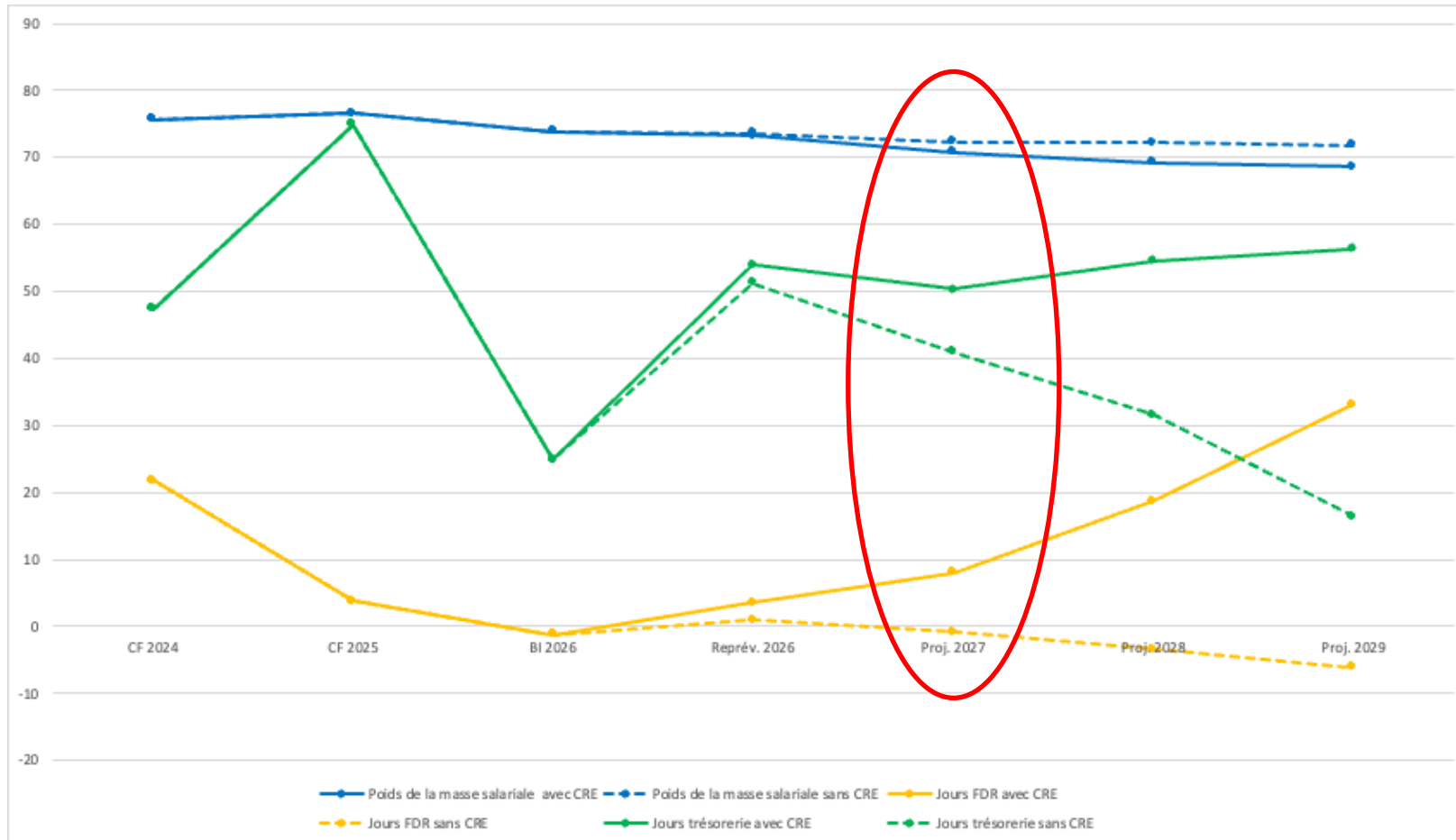
Conditions de retour à l'équilibre (CRE#2)

- Projection de la mise en place du CRE pour l'année 2027 (seuils)



Conditions de retour à l'équilibre (CRE#2)

- Projection de la mise en place du CRE pour l'année 2027 (avec/sans)



- **Cible budgétaire (CRE 2027)**
 - Résultat : + 1 M€
 - Capacité d'autofinancement : + 5,5 M€
 - Investissements : + 3,7 M€
 - Fonds de roulement : + 3,5 M€ (8 jours)
 - Trésorerie : + 21,8 M€ (50 jours)
 - Poids de la masse salariale : 70,8 %

Cadrage budgétaire pour 2027

- **Instances et de mesures de suivi**

- Suivi du CRE avec des réunions mensuelles regroupant les principaux services de l'établissement et des représentants des composantes et de l'équipe politique.
- Point régulier sur les finances dans les réunions du directoire.
- Réunions en vice-présidence finances sur un créneau dédié les jeudis après-midi.
- Dialogues collectifs et individuels.

- **Actions structurantes**

- Plan de transformation de l'établissement (PTE) : travail par fonctions, cartographie des macroprocessus, en vue de l'optimisation de l'organisation
- Travail sur plusieurs processus clés de la fonction comptable et financière dont la trésorerie afin d'améliorer le suivi des flux financiers de l'établissement.
- Formalisation du nouveau modèle économique et financier de l'établissement qui permet de construire le budget et d'assurer le suivi des actions du CRE
- Préparation de l'implémentation de SIFAC+ qui se substituera à SIFAC à compter du 1^{er} janvier 2028.

- **Démarche de construction budgétaire**

- Points de référence
 - Compte financier 2025 : dernier exercice effectivement réalisé
 - Budget rectificatif n°1 2026 : référence la plus à jour
- Mise en oeuvre des mesures CRE programmées en 2026
 - Volet masse salariale : mise en place d'un outil de suivi et de convergence des dotations en postes IATS
 - Volet recettes : effort sur les relations entreprises
- Mise en place de plusieurs fichiers du MEFE (*modèle économique et financier de l'établissement*)
 - Synthèse budgétaire en vue de la consolidation
 - Allocation par calcul des coûts
- Dialogues de gestion
 - Temps d'échanges individuels et collectifs
 - Refonte des trames de dialogue budgétaire

Lettre d'orientation budgétaire 2027

Examiné en Commission permanente du 28 mai 2026

Examiné en Conseil d'administration du 11 juin 2026

 **Délibération proposée au CA :**

Le Conseil d'administration approuve la lettre d'orientation budgétaire 2027, telle quel présentée.

2. Formation, recherche, valorisation



a. **Politique tarifaire de l'établissement en
matière de formation**

- CA du 11 juin 2026 : vote de la politique tarifaire en matière de formation

- En attente de l'arrêté ministériel

- 23 juin 2026 : Note d'information de la DGSIP

- Précisant les droits d'inscriptions dans les établissements publics d'enseignement supérieur pour 2026/2027.
 - = Montants indexés en fonction de l'indice national des prix à la consommation, hors tabac, constatés par l'INSEE pour 2025: augmentation de 4,54 points.
 - Les frais d'inscription pour le titre d'ingénieur augmentent de 2€ pour les étudiants communautaires et 9€ pour les extracommunautaires
 - Frais pour les masters augmentation d'1€ pour les étudiants communautaires et 9€ pour extracommunautaires

- Formation continue : ajout tarif du certificat de compétences Robustesse et Soutenabilité (ROSO) : tarif de 5 200 €

Politique tarifaire de l'établissement en matière de formation

Examiné en CEVU du 2 juillet 2026 : favorable à l'unanimité

Pas de remarques

Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve la politique tarifaire de l'établissement en matière de formation à compter de l'année 2026/2027.

**b. Règlements des études et des examens
spécifiques du cycle master 2026/2027**

Règlement des études et des examens du cycle Master

Pour rappel, la réglementation des études et des examens du cycle Master dépend du cadrage et du modèle définis par l'UGA avec laquelle les formations de Master de l'Institut polytechnique de Grenoble sont co-accréditées.

Commission formation et vie universitaire (CFVU) de l'UGA du 21/05/2026 :

- en attendant la nouvelle accréditation de 2027, des modifications mineures ont été apportées.

➡ **A partir du règlement cadre, les règlements des études et des examens spécifiques ont été préparés et sont à l'ordre du jour de cette séance.**

Règlements des études et des examens complémentaires du cycle Master 2025/2026 - L'essentiel des actualisations

Grenoble IAE - INP, UGA : pas de modifications

Grenoble INP - Pagora, UGA

- ▶ Master mention Science et Génie des Matériaux (SGM) – Parcours Biorefinery and Biobased materials
- ▶ Master mention Gestion industrielle durable (GID) – Parcours e.PEPS

Point : III-1.2 Compensation / Renonciation à la compensation

Il n'est pas possible de renoncer à une compensation.

Règlements des études et des examens spécifiques du cycle master 2026/2027

Examiné en CEVU du 2 juillet 2026 : favorable à l'unanimité

Remarques :

- Demande de précisions sur l'application des 10 jours de congés étudiants comprenant les congés gynécologiques, demandés dans le cadrage UGA.
 - *Pour l'ensemble des diplômes de Grenoble INP – UGA, la règle d'application sera identique.*

Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve les règlements des études et des examens spécifiques du cycle master, à compter de la rentrée 2026/2027.

c. **Règlements des études et des examens
spécifiques du cycle ingénieur et du cycle
ingénieur en alternance 2026/2027**

L'essentiel des actualisations

Grenoble INP – Ensimag, UGA

▪ Article 2.1.2. La formation des semestres 7, 8 et 9

Pour les élèves-ingénieurs inscrits en cycle en alternance :

Par défaut, les alternants effectuent leur 3e année au sein de la filière ISI. Exceptionnellement, un autre choix de filière ou de parcours pourra être envisagé. Dans tous les cas, le choix définitif de filière ou de parcours est soumis à l'appréciation du jury de session normale de 2e année.

▪ Article 2.3.1. Dispositions générales

- Un stage ne peut chevaucher des enseignements ou des épreuves : il appartient aux élèves-ingénieur de trouver un stage compatible avec le calendrier pédagogique de l'école. Le stage peut débuter dès la fin des cours et des examens de session 1 mais les élèves-ingénieurs, convoqués aux rattrapages, doivent prendre leurs dispositions pour pouvoir participer aux épreuves auxquelles ils sont convoqués.
- Aucune dérogation permettant d'effectuer un stage au-delà des dates de rentrée n'est accordée.
- Les 28 semaines minimums de stage obligatoire à Grenoble INP - Ensimag, UGA sont réparties entre :
 - un stage de niveau « assistant-ingénieur » qui doit être effectué en fin de 1ère ou 2e année,
 - un stage de niveau « ingénieur » qui doit être effectué durant la 3e année (projet de fin d'études : PFE),
 - un stage optionnel est fortement conseillé en fin de 1ère année.
- Les différents stages, obligatoires ou optionnels, peuvent être effectués à l'étranger. Un stage effectué à l'étranger peut valider tout ou partie de la compétence à travailler à l'international.

L'essentiel des actualisations

Grenoble INP – Ensimag, UGA

▪ Article 2.3.2. Types de stages

○ Les stages obligatoires

Précisions relatives au stage assistant-ingénieur (obligatoire) :

L'objectif du stage assistant-ingénieur est d'acquérir de nouvelles compétences, ainsi que de mettre en pratique les connaissances acquises à l'école dans un environnement réel.

La durée minimale de ce stage est de 8 semaines ; il doit être achevé avant la rentrée en 3e année.

Le sujet du stage est validé par un référent pédagogique de l'école.

Le stage est évalué sur la base d'un rapport rédigé en français ou en anglais, et d'une fiche d'évaluation remplie par la structure d'accueil ; il donne lieu à un résultat validé ou non-validé.

Le stage assistant-ingénieur doit être réalisé et validé avant le démarrage du PFE. Les élèves-ingénieurs qui n'ont pas validé de stage assistant-ingénieur doivent faire ce stage avant le PFE. Le stage assistant-ingénieur fait l'objet d'une convention distincte de celle du PFE et doit porter sur un sujet différent. L'évaluation du stage assistant-ingénieur décalé est effectuée selon les mêmes critères que le stage assistant-ingénieur de fin de 2e année.

L'essentiel des actualisations

Grenoble INP – Ensimag, UGA

▪ Article 2.3.2. Types de stages

- Précisions relatives au projet de fin d'études (obligatoire)

Le PFE a pour objectif la mise en œuvre par les élèves-ingénieurs de l'ensemble des connaissances acquises. Il constitue une première expérience professionnelle significative, basée sur la résolution d'un problème concret.

La durée du projet de fin d'études est de 20 semaines minimum et de 26 semaines maximum.

Le diplôme ne peut être délivré avant la date de fin du PFE indiquée sur la convention de stage.

Le sujet du PFE est validé par le tuteur pédagogique et par le responsable de la filière (ou du master, selon les parcours).

Le PFE est évalué sur la base d'un rapport de stage rédigé en français ou en anglais, d'une fiche d'évaluation remplie par la structure d'accueil et d'une soutenance (présentée en français ou en anglais). L'évaluation du stage est donnée sous la forme d'une note.

L'essentiel des actualisations

Grenoble INP – Ensimag, UGA

▪ Article 2.3.2. Types de stages

○ Les stages optionnels

En plus des stages obligatoires, l'élève-ingénieur peut effectuer un 3e stage pendant sa scolarité.

Ce stage, dont le contenu doit être validé par un référent pédagogique de l'école, peut prendre la forme

- d'un stage de découverte de l'organisation d'une entreprise et de mise en pratique des connaissances, ou de découverte d'un domaine à travers un projet au sein d'une entreprise, s'il a lieu à la fin de la 1re année à l'école,
- d'un 2e stage de niveau assistant-ingénieur s'il a lieu à la fin de la 2e année à l'école, et si l'élève-ingénieur a déjà effectué un stage de niveau assistant-ingénieur d'une durée de 8 semaines minimum en fin de 1re année.
- Les stages optionnels ont une durée de 4 semaines minimum et donnent lieu à l'établissement d'une convention de stage. Il n'y a pas de validation d'ECTS associée à la réalisation d'un stage optionnel.
- Les différents stages, obligatoires ou optionnels, peuvent être effectués à l'étranger. Un stage effectué à l'étranger peut valider tout ou partie de la compétence à travailler à l'international.

L'essentiel des actualisations

Grenoble INP – Ensimag, UGA

▪ Section 2.5. Parcours à l'étranger

Des départs à l'étranger sont possibles en échange ou en double-diplôme :

- au 1er semestre de la 2e année ou pour toute la 2e année : dans ces cas, la demande doit être déposée au mois de novembre de la 1re année. L'accord est donné par le jury de 1re année (session normale ou de rattrapage).
- au 2e semestre de la 2e année : dans ce cas la demande doit être déposée au mois de mars de la 1re année. L'accord est donné par le jury de 1re année (session normale ou de rattrapage).
- en 3e année : dans ce cas, la demande doit être déposée au mois de novembre de la 2e année. L'accord est donné par le jury de 3e année (session normale ou de rattrapage).

Un élève partant en mobilité académique en 3e année vers une destination où les enseignements débutent après le 1er janvier de la 3e année, peut occuper le temps libéré :

- soit en choisissant un ensemble de cours dans le semestre 9 de sa filière ;
- soit en allongeant la durée du stage assistant-ingénieur effectué pendant l'été précédant la rentrée en 3e année.

L'essentiel des actualisations

Grenoble INP – Ensimag, UGA

▪ Article 2.5.2. Validation du parcours pédagogique

- Dans le cadre d'un départ à l'étranger pour un échange, l'élève-ingénieur n'obtient pas le diplôme de l'université d'accueil. Il y suit des cours (en respectant le règlement concernant les choix de cours, et le nombre de crédits ECTS requis) et Grenoble INP - Ensimag, UGA valide ce semestre par transfert de crédits sur la base du relevé de notes reçu de l'université d'accueil. Grenoble INP - Ensimag, UGA traduit les notes reçues en système local et procède à la validation du semestre en jury.
- L'institution d'accueil ne se prononce pas sur la validation de la période de cours, ceci relève de la responsabilité de Grenoble INP - Ensimag, UGA.
 - Il est de la responsabilité de l'élève-ingénieur de transmettre à Grenoble INP - Ensimag, UGA le relevé de notes émis par l'université d'accueil, dans un délai maximum de 2 semaines après réception.
 - Les transcriptions de notes relèvent de la compétence du service des relations internationales de l'école.
 - Il procède au transfert des crédits, et prépare un relevé de notes "ENSIMAG" avec transcription de chaque note reçue en système local (note sur 20), sur la base de grilles de correspondances (disponibles sur l'intranet). Une moyenne de semestre est calculée avec pondération selon le coefficient affecté à chaque cours.
 - Un enseignant responsable des relations internationales valide ce transfert.

L'essentiel des actualisations

Grenoble INP – Ensimag, UGA

- **Article 3.3.1. Validation du parcours pédagogique de l'année**
 - A Grenoble INP - Ensimag, UGA, la 1^{re} période correspond à la 1^{re} année (1A) et la 2^e période correspond à la 2^e année (2A). La 3^e année est constituée d'une période académique (semestre 9) et d'une période dédiée à la validation des expériences professionnelles (semestre 10 : PFE).

L'essentiel des actualisations

Grenoble INP – Phelma, UGA

- **Article 2.2.1 Assiduité**

- ✓ *En outre, en cas d'absences **injustifiées** à plus d'un quart du volume total de l'enseignement concerné à présence obligatoire, l'élève-ingénieur ne sera pas autorisé à composer en première session et sera déclaré défaillant pour l'enseignement concerné.*
- ✓ *Lorsqu'un **taux d'absentéisme** à une matière est supérieur ou égal à 30% de la durée de cette dernière le jury pourra déclarer les crédits ECTS associés à cette matière invalidés quelle que soit le mode d'évaluation et le résultat obtenu .*
- ✓ **Pour les élèves-ingénieurs inscrits en cycle en alternance :**
 - Le temps de travail obligatoire est contrôlé à l'aide de la feuille de présence qui doit être signée à chaque cours par l'alternant.*
 - Le temps de travail variable est déclaratif et est attesté par une déclaration sur l'honneur.*

- **Article 2.3.2 Types de stages**

- ✓ *[Modalités des stages obligatoires]*

- **Article 2.4.4 & 2.4.5 Valorisation ...**

- ✓ *[Modalités de la valorisation sous forme d'ECTS]*

- **Article 2.5 Parcours à l'étranger**

- ✓ *[Dispositifs spécifique 2^{ème} année et 3^{ème} année]*

- **Article 2.5.2 Valorisation du parcours pédagogique**

- ✓ *[transfert des crédits]*

L'essentiel des actualisations

Grenoble INP – Phelma, UGA

- **Article 3.1.2.b jury de période**
 - ✓ *[organisation des examens de 2^{nde} session]*
 - ✓ *[possibilité AJAC (= ajournement avec autorisation à continuer) entre 2^{ème} année → 3^{ème} année]*
- **Article 3.2.1 Déroulement des épreuves**
 - ✓ *[calculatrices et montres]*
- **Article 3.2.3.b Évaluations**
 - ✓ *[Délais de soumission des comptes rendus et notes associées]*
- **Article 3.3.1 Validation du parcours pédagogique de l'année**
 - ✓ *[FISA : validation des parcours académique et retours d'expériences et le travail en entreprise]*
- **Article 3.3.2 Validation des connaissances et des compétences**
 - ✓ *[FISA : le porte-folio des compétences]*
- **Article 3.3.3 Validation de la compétence à travailler à l'international**
 - ✓ *[modalités]*
- **Article 3.3.4.a Anglais**
 - ✓ *[test linguaskill]*
- **Article 3.4.3 Mention au diplôme**
 - ✓ *[coefficients de calcul et possibilité de valorisation]*

L'essentiel des actualisations

Grenoble INP – Esisar, UGA

Absences (cycle ingénieur et cycle préparatoire)

- La présence aux activités pédagogiques est la règle, mais Grenoble INP – UGA autorise 10 journées d'absence
- Cependant, l'équipe pédagogique a souhaité ajouter des règles quant à l'évaluation des élèves en partant du principe qu'un taux d'absence trop élevé ne permet pas d'acquérir les connaissances et compétence
 - encourager l'élève qui a un empêchement de santé, de handicap, social à se déclarer pour établir un contrat pédagogique et un aménagement de ses études
 - dissuader les comportements d'absentéisme
- Inscription au RdE Cycle Préparatoire et Ingénieur
 - A Grenoble INP – Esisar, UGA :
 - si la durée d'absences justifiées d'une UE ou d'une ECUE (hors évaluation) dépasse ou égale le quart du volume horaire, l'élève peut être considéré par le jury de semestre comme défaillant dans cette UE ou ECUE.
 - si la durée d'absences injustifiées d'une UE ou d'une ECUE (hors évaluation) dépasse ou égale un dixième du volume horaire, l'élève est considéré comme défaillant dans cette UE ou ECUE, donc de fait au semestre.

Cycle Préparatoire :

- **Possibilité de faire un stage**
 - pour l'interculturalité avec un stage à l'international
 - pour la connaissance de l'entreprise
- **2.3.1. Dispositions générales**
 - Le 1^{er} cycle ne comporte pas de stage obligatoire. **Néanmoins, un stage volontaire à l'initiative de l'élève pourra être autorisé pour une durée de 6 semaines maximum (soit 210h). Une convention de stage sera établie sur la base d'une proposition de sujet, avec désignation d'un tuteur école et d'un tuteur entreprise. L'évaluation sera réalisée sous la forme d'un rapport de stage et d'une soutenance.**
- **2.3.2 Types de stages**
 - Les élèves du 1^{er} cycle pourront effectuer un stage d'initiation professionnelle en entreprise dans le cadre de leur réflexion à l'orientation. Ce stage peut également être effectué à l'international pour acquérir une expérience multiculturelle en contexte international.

L'essentiel des actualisations Grenoble INP – Esisar, UGA

Cycle Ingénieur : quelle organisation pour la 5A ?

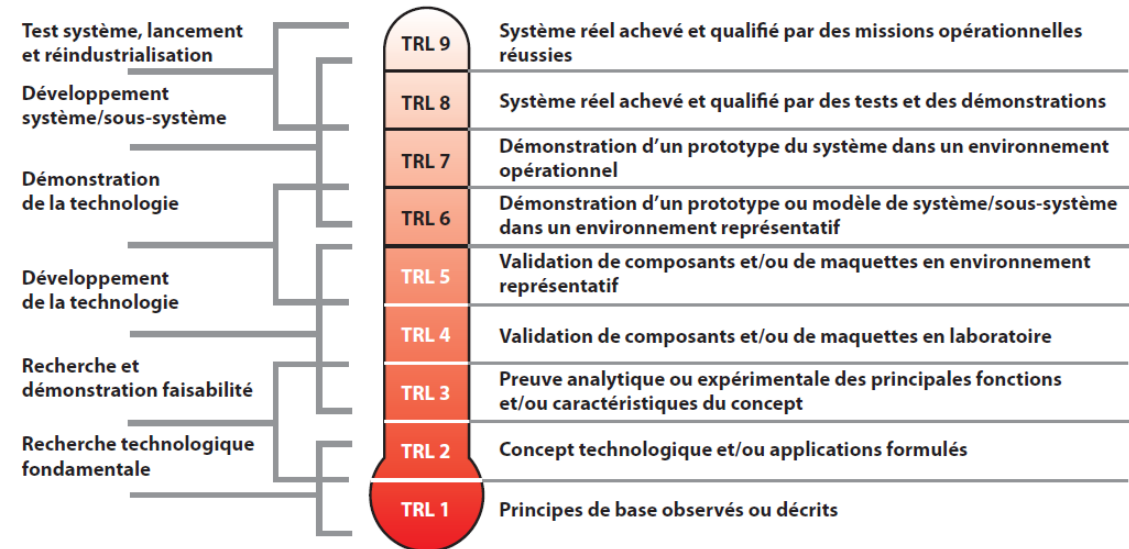
Le S10 : positionner et évaluer l'élève sur une mission d'ingénieur débutant

- le stage de S10 devient un **stage de fin d'études** (SFE) dont la finalité est d'évaluer l'élève dans le contexte d'une mission d'ingénieur débutant,
- ce stage de S10 est le symétrique de la Mission de Fin d'Etudes (MFE) pour le cursus APP
- la mission est proposée par l'entreprise et validée par l'école

Le S9 :

- permettre à l'élève de se spécialiser dans un des 4 parcours pour apporter une coloration à son CV
 - Systèmes Informatiques Sécurisés (SIS)
 - Systèmes Embarqués Sécurisés (SES)
 - Systèmes Électroniques Communiquant et Embarqués (SEC)
 - Systèmes de Contrôle Commande Embarqués (S2C)
- évaluer l'élève sur une capacité scientifique « amont » (TRL faible)
=> **Projet de fin d'études**

l'école pourra de manière exceptionnelle autoriser un élève à effectuer la cinquième année par la voie de l'alternance (sous réserve CTI)



L'essentiel des actualisations

Grenoble INP – Ense3, UGA

- Jury de période fin Semestre 5 pour affectation en filière
- Assiduité : 10 jours d'absences en dehors des périodes évaluées (contrôle continu et terminal)
- Stage : ordre des stages à respecter, obligatoires en 1A (année), 2A et 3A, 42 semaines sur les 3 ans
- Mobilité académique à l'étranger : maintien du calcul d'une note sur la base d'un tableau d'équivalence
- Validation d'année : Si 60 ECTS validé sans report d'ECTS (Semestre 5 à 35 ECTS)
- Redoublement de la 1A ne permet pas de conserver l'affectation en filière

Règlements des études et des examens spécifiques du cycle ingénieur et ingénieur en alternance 2026/2027

Examiné en CEVU du 2 juillet 2026 : favorable à l'unanimité

Remarques :

- Demande des élus étudiants pour les règlements de Polytech Grenoble, de prendre en compte une modification demandée au CEVU du 21 mai 2026 : remplacer tenue correcte par posture correcte.
 - *Demande prise en compte : modification en cours.*

Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve les règlements des études et des examens spécifiques du 1^{er} cycle Esisar, des cycles ingénieur et des cycles ingénieur en alternance, à compter de la rentrée 2026/2027.

d. **Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) pour l'année 2026/2027**

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) 2026/2027

Pour rappel :

- ☛ Avant l'année universitaire 2024-2025 : les MCCC faisaient l'objet de
 - ✓ un enregistrement dans l'application RéFens (Référentiel des Enseignements)
 - ✓ une mention dans les différents règlements des études et des examens, renvoyant à cette application RéFens
- ☛ Année universitaire 2024-2025 : 1^{ère} soumission des MCCC aux instances de l'établissement
 - ➡ MCCC extraites de l'application RéFens sous la forme de tableaux mentionnant donc, pour chaque année de cycle de formation, chaque semestre, chaque session, chaque Unité d'Enseignement... :
 - ♦ au niveau des épreuves :
 - ✓ leur nombre
 - ✓ leur nature
 - ✓ leur durée
 - ✓ leur coefficient
 - ♦ la répartition entre le contrôle continu et le contrôle terminal
 - ♦ la place respective des épreuves écrites et orales
 - ➡ Objectifs :
 - ♦ respecter le cadre réglementaire
 - *article D636-21-9 du Code de l'Education*
 - *circulaire N°2000-033 du 1er mars 2000, relative à l'Organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur*
 - ♦ répondre aux injonctions du rectorat qui exerce son rôle de contrôle de égalité des actes de notre établissement et s'était montré insistant à l'issue de la validation des règlements soumis aux instances de l'établissement au titre de l'année universitaire précédente, 2023-2024

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) 2026/2027

- ☛ A partir de l'année universitaire 2025-2026 : objectif atteint d'homogénéisation de la présentation sous une forme unique de support / tableau, par le biais de la mise en place d'un groupe de travail sur le sujet des MCCC / RéfEns, qui s'est réuni régulièrement pour permettre une uniformisation de contenu et de présentation de ces MCCC

SAUF pour La Prépa des INP et Grenoble IAE - INP, UGA qui :

- soit en raison, pour la première, d'une divergence de fonctionnement avec les autres composantes,
 - soit par faute de temps et de moyens humains, pour la seconde,
- ont produit des documents les plus adaptés à leur situation du moment.



Nouvel exercice de son rôle de contrôle de légalité par le rectorat de région académique :

Contrôle aléatoire ➔ MCCC / Langues insuffisamment précises

- ↳ Ajout d'une mention renvoyant aux MCCC du Service des Langues (SDL) de l'UGA spécifiant leur date de validation par la CFVU de l'UGA
+ annexion de ces MCCC

- ☛ Année universitaire 2026-2027 : MCCC du SDL toujours en attente de validation par la CFVU de l'UGA...
↳ à intégrer ultérieurement (?)

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) 2026/2027

Examiné en CEVU du 2 juillet 2026 : avis favorable à l'unanimité

Remarques :

- Demande des élus étudiants de préciser le cadre d'application des MCCC pour les enseignements constitutifs d'une UE.
 - *Décision de maintenir les MCCC à l'échelle de l'UE mais rappel aux composantes de formation de préciser les modalités de calcul des CC et CT lorsque plusieurs épreuves sont prévues.*

Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'ensemble des formations de Grenoble INP – UGA, à compter de l'année universitaire 2026/2027.

3. Affaires financières



a. Politique voyage – Mise à jour

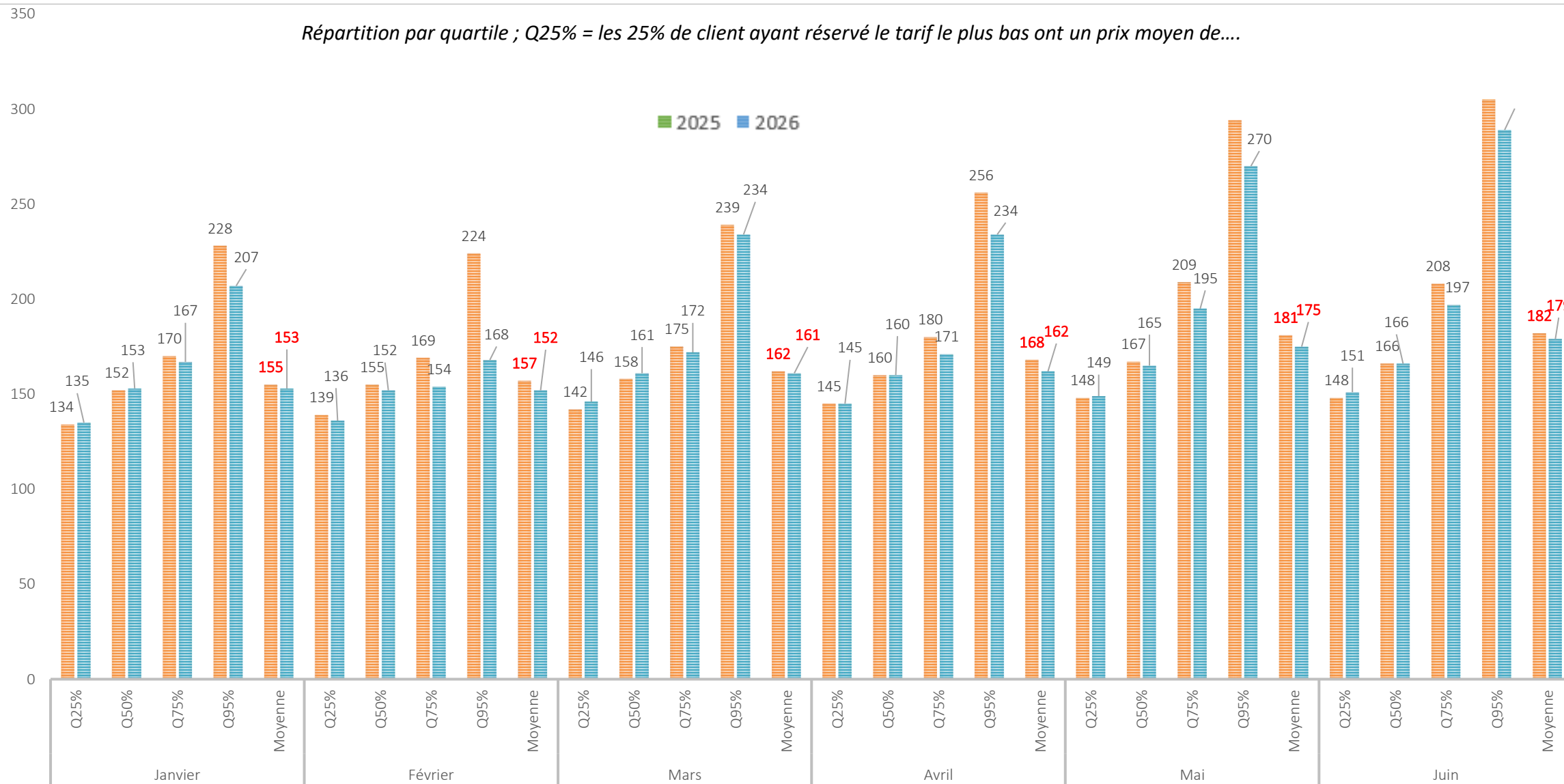
Prolongation de la modification des remboursements de frais d'hébergement sur Paris

Contexte :

- **CA octobre 2022** : Tarif hébergement (y compris petit déjeuner) marché Grenoble INP - UGA sur Paris : 150€
- **CA du 23 octobre 2025** : Délibération pour augmentation temporaire → Pour Paris et sa petite couronne le tarif nuitée (petit déjeuner compris) passe à 180€ (140€ Hors marché), et 210€ pour les personnes avec la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) (170€ Hors marché)
- L'évolution régulière à la hausse des tarifs hôteliers depuis 4 ans
- L'impact sur l'offre FCM extrêmement limitée au regard de notre politique voyage, qui incite les missionnaires à réserver par leurs propres moyens et donc de ne pas respecter la politique achats – marchés
- Si réservation sur marché, réservation hors petit déjeuner pour prétendre à un peu plus de choix d'hôtels (petit déjeuner à la charge du missionnaire, remboursement possible jusqu'à hauteur du plafond marché sur présentation de la facture via l'état de frais).

Evolution des tarifs en 2025 et 2026

Répartition par quartile ; Q25% = les 25% de client ayant réservé le tarif le plus bas ont un prix moyen de....

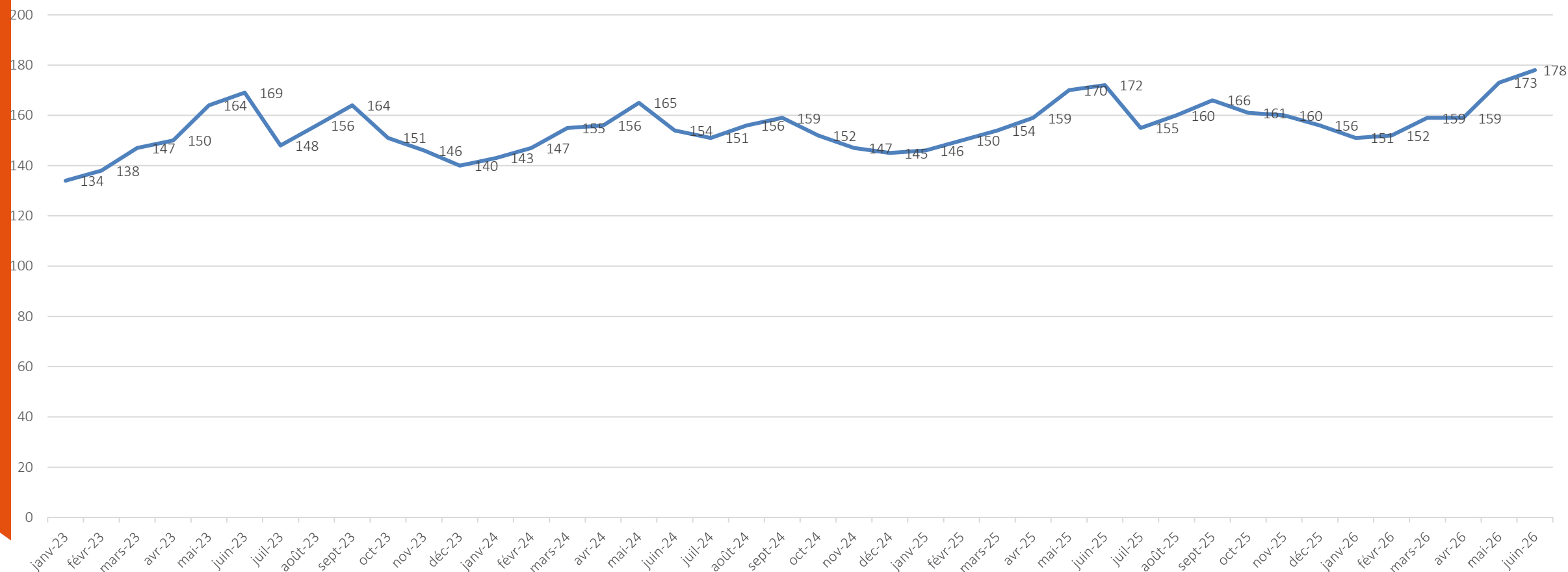


Evolution du tarif moyen par chambre à Paris de 2023 à 2025

Données incluant les tarifs non remboursables (moins chers et non disponibles dans la Politique voyage de l'UGA)

Différence tarifaire entre 15 et 30%

Evolution Prix moyen Paris ensemble clients 2& 3 étoiles



Prolongation de la modification des remboursements de frais d'hébergement sur Paris

Analyse :

Tarifs quasiment équivalent à l'année précédente, avec une légère baisse (quelques euros non significatifs)

Conséquences :

Estimation à 62% des nuitées à Paris qui continuent à être réservées et payées par les missionnaires (avant remboursement) contre 70% pour les autres destinations

Une légère tendance à la hausse du passage par le marché pour Paris (67% de passage hors marché en 2024 pour les nuitées Paris)

10% des nuitées sont toujours liés à des déplacements professionnels sur Paris soit environ 2155 missions par an.

Proposition :

Prolongation de la hausse du montant de prise en charge du tarif hébergement marché sur Paris (et petite couronne) = 180€ et 210€ pour les personnes avec une RQTH.

Pas de date de péremption – la progression des prix du secteur hôtelier parisien sera examinée chaque année afin d'évaluer la nécessité d'évolution de cette délibération

- Pour être en phase avec tarif CNRS,
- Pour permettre offre marché plus importante,
- Pour voir revenir les missionnaires vers un choix d'hébergements sur marché.

Autres modifications

Retours de la cellule missions :

La cellule missions a mis en place avec l'arrivée de Notilus des « cafés notilus » qui lui permettent d'avoir connaissance des questions et problèmes rencontrés par les utilisateurs.

- Un travail de reformulation a ainsi été mené avec la cellule missions afin de rendre plus explicite certains passages de la politique voyage : *en bleu dans le texte.*

Abrogation du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat :

- Suite à l'abrogation de ce décret, le paragraphe (au point 4) sur les frais d'hébergement a été modifié afin de prendre en compte la possibilité de pouvoir prendre en charge les frais réellement engagés « à condition que le montant remboursé ne dépasse pas le plafond du forfait d'hébergement applicable » : *en vert dans le texte.*

Politique voyage

Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées à la politique voyage ainsi que la prolongation de l'augmentation temporaire du plafond des frais de missions à Paris jusqu'au 31 août 2027 :

- Indemnités d'hébergement en France métropolitaine et en outre-mer, par nuit à Paris : 180€
- Indemnités d'hébergement en France métropolitaine et en outre-mer pour les agents en situation de handicap et de mobilité réduite, par nuit à Paris : 210€

b. Approbation de la convention cadre relative à la contribution aux activités mutualisées de l'Université Grenoble Alpes

Au sein du grand établissement, l'UGA porte des services partagés :

- services communs, unités de service,..., ayant diverses origines (services interuniversitaires, COMUE, établissement public expérimental), qui bénéficient à l'ensemble des établissements-composantes et pour le fonctionnement desquels Grenoble INP – UGA s'engage à apporter sa contribution financière.

La présente convention porte sur les modalités de contribution financière aux services partagés.

- Elle a pour objet de définir les principes de calcul et conditions de versement de la contribution financière annuelle de Grenoble INP – UGA à l'UGA, pour sa participation au fonctionnement des différents services partagés de 2023 à 2025.

Autorisation CA à l'administrateur général

		2023	2024	2025	TOTAL
SSE	Service de santé étudiante (ou Centre de santé étudiante)	153 167	189 238	187 484	529 889
ISSO	International Students & Scholars Office	7 306	5 497	5 580	18 383
CED	Collège des études doctorales	- 21 395	8 253	45 709	32 567
BAPSO	Direction générale déléguée Bibliothèques et appui à la science ouverte		611 898	676 864	1 288 762
TOTAL		139 078	814 886	915 637	1 869 601

Facturation au titre de 2023 : données arrêtées du compte financier 2022

Facturation au titre de 2024 : données arrêtées du compte financier 2023

Facturation au titre de 2025 : données arrêtées du compte financier 2024

➔ La délégation du CA à l'administrateur général étant de 500 000€ « pour tout autre convention et contrat » (= hors recherche et marchés), la convention est présentée aux membres pour autoriser celui-ci à la signer.

➤ Le montant par année concernant la BPSO étant supérieur au montant de la délégation.

Approbation de la convention cadre relative à la contribution aux activités mutualisées de l'UGA

Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve la convention cadre relative à la contribution aux activités mutualisées de l'UGA, concernant la période 2023/2025.

Merci de votre participation

Calendrier 2026/2027

- Jeudi 15 octobre 2026 de 13h30 à 17h30
- Jeudi 10 décembre 2026 **de 13h à 17h30**
- Jeudi 11 mars 2027 de 13h30 à 17h30
- Jeudi 10 juin 2027 **de 13h à 17h30**
- Jeudi 8 juillet 2027 de 13h30 à 14h30